



## Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 juillet 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Troisième Commission

#### Compte rendu analytique de la 50<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 juin 2009, à 11 h 50

*Président :* M. Majoor ..... (Pays-Bas)

### Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-36515 (F)



*La séance est ouverte à 11 h 50.*

**Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions**

1. **Le Président** rappelle qu'en application de l'alinéa (a) de l'article 99 du Règlement intérieur, tel qu'il a été modifié par les résolutions 56/509, paragraphe 2 c) et 58/126, annexe B, paragraphe 9 de l'Assemblée générale, toutes les grandes commissions doivent élire un Président et un Bureau complet trois mois au moins avant l'ouverture de la session.

2. Il a été présenté la candidature de M. Penke (Lettonie) au poste de Président pour la soixante-quatrième session. En l'absence d'autres candidatures et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, le Président considèrera que la Commission souhaite élire M. Penke (Lettonie) au poste de Président.

3. *M. Penke (Lettonie) est élu Président par acclamation.*

4. **M. Penke** (Lettonie) remercie le Groupe des États d'Europe de l'Est d'avoir présenté sa candidature, et remercie également la Commission de l'avoir élu Président. M. Penke ajoute qu'à ce poste, il coopèrera pleinement avec l'ensemble des délégations, dans un esprit d'ouverture, de transparence et d'authenticité, et qu'il sera guidé par les principes de la Charte des Nations Unies et les principaux documents et conventions de l'Organisation.

5. **Le Président** fait savoir que les candidats suivants ont été approuvés par leurs groupes régionaux respectifs pour siéger au sein du Bureau de la Commission : M<sup>me</sup> Hoosen (Afrique du Sud), présentée par le Groupe des États africains; M. Rastam (Malaisie), présenté par le Groupe des États d'Asie; M. Pérez (Pérou), présenté par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et M<sup>me</sup> Hill (Nouvelle-Zélande), présentée par le Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États. La répartition des postes entre les différents candidats approuvés sera décidée à une date ultérieure. Après information sur ce point, la Commission procèdera à l'élection des différentes personnalités aux postes pour lesquels elles ont été respectivement désignées.

*La séance est levée à 11 h 55.*